Dossier d'inscription

Le samedi 10 juin 2023

Dossier d'inscription à retourner par mail (rcfmb.secretariat@gmail.com) ou par voie postale (530 avenue Albert Gruffat, 74700 Sallanches) avant le **10 mai 2023**. L'inscription ne sera validée qu'après réception du règlement. Ne tardez pas ! Nombre d'équipes limité !

NE PAS OUBLIER, AVANT LA DATE LIMITE :

- ☐ Remplir la fiche de renseignements
- ☐ Compléter et signer l'autorisation parentale pour chaque joueur **mineur,** accompagnée de la pièce d'identité du responsable légal
- ☐ Lire et signer le règlement sportif (par le capitaine)
- ☐ Renseigner et effectuer le paiement

POSSIBILITÉ DE REMPLIR SUR PLACE :

- ☐ Le droit à l'image pour chaque joueur
- ☐ La décharge de responsabilité pour chaque joueur

Fiche de renseignements

TOURNOI DE TOUCH RUGBY

1. Equipe

Nom de l'équipe : ……..

Club ou entreprise représenté(e) en majorité, le cas échéant :
……

2. Responsable d'équipe (capitaine)

NOM : ……

Prénom : ……..

E-mail : …….

Numéro de téléphone : …. - …. - …. - …. - ….

Adresse postale : ……

3. Composition de l'équipe (10 personnes obligatoires).

Seuls les mineurs de plus de 16 ans sont autorisés à s'inscrire dans une équipe.

	NOM	Prénom	Date de naissance	Tél.	Taille (S→XXL)	Licencié FFR
1						☐
2						☐
3						☐
4						☐
5						☐
6						☐
7						☐
8						☐
9						☐
10						☐

4. Tarifs

Le tarif d'inscription est de 15€ / pers. La cotisation comprend :

- la participation au tournoi
- le maillot officiel du tournoi
- le verre ecocup du tournoi
- l'assurance sportive spécifique pour ce genre de tournoi
- l'entrée au bal
- la réduction sur le repas dansant

…… joueurs x 15€ = …… €

Le règlement est à joindre au dossier d'inscription.

RÈGLES SPORTIVES

Le tournoi sera régi selon les règles sportives de la Nuit du Rugby (ci-joint en page 5). Chaque participant s'engage à respecter ce règlement, et à ne pas contester les décisions des arbitres. Le détail de l'organisation sportive et du règlement vous sera communiqué lors du briefing le samedi à 13h.

ASSURANCES

Notre tournoi assure le joueur en responsabilité civile, et à la pratique sportive sur ce type de manifestation, au minimum requis par la Loi.

REPAS DANSANT - BAL

A partir de 19h, la soirée se poursuivra à la salle Léon Curral, située à proximité du stade.

Salle Léon Curral
213 Avenue Albert gruffat
74700 Sallanches

Un repas dansant, préparé par le *Long Horn Ranch* et animé par un groupe de musique est proposé au prix de 30€/pers. Pour les joueurs du tournoi le prix du repas dansant (donnant accès au bal) est de 25€/pers.

Combien de repas voulez-vous réserver ? *(entourez)*

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Total : 25 € x ….. pers. = ……. €

HÉBERGEMENT

Uniquement pour les majeurs

Si vous êtes à la recherche d'un hébergement, le camping Village Mont-Blanc L'écureuil peut vous accueillir. Il se situe à proximité du stade et de la salle Léon Curral.

Camping Village Mont-Blanc L'écureuil
132 Route de l'Arve
74190 Passy
Téléphone : 04 50 58 43 67
E-mail : camping@v-mb.fr

RÈGLEMENT

TOURNOI	NB DE PERS :	PRIX : 15€/pers	TOTAL : …… €
REPAS DANSANT	NB DE PERS : …..	PRIX : 25€/pers	TOTAL : …… €
			TOTAL : …… €

Comment souhaitez-vous régler votre inscription ?

- ☐ Espèces
- ☐ Chèque, *à l'ordre du RCFMB*
- ☐ Virement, *RIB en pièce-jointe p.13*

Rappel : L'inscription ne sera validée qu'après réception du règlement.

Date : Signature du capitaine (*précédée de la mention "Lu et approuvé"*) :

Règlement sportif

MODALITÉS SPORTIVES ET CLASSEMENT

Pour chaque catégorie, le classement est établi en fonction du nombre de points gagnés dans le cadre d'une poule, et/ou selon la progression dans le cas d'un tableau (½ finale, finale…). Dans le cadre d'une poule les points sont déterminés de la façon suivante :

- **Match gagné** : 3 points
- **Match nul** : 1 points
- **Match perdu** : 0 point
- **Match forfait** : 0 point pour l'équipe forfait et 3 points (match gagné sur le score de 5/0) pour l'autre équipe.
- Temps de jeu maxi, 2 x 7 minutes / 5 joueurs sur le terrain / 5 remplaçants
- **Tous les joueurs présents sur le terrain doivent jouer avec la tenue officielle (le t-shirt) de la Nuit du Rugby.**
- **Il faut au moins 5 membres d'une équipe pour débuter un match, si le nombre de joueurs est insuffisant le match sera perdu par forfait**
  (5 essais à 0) pour l'équipe manquante.

RÈGLE 1 : LE TERRAIN

Dimensions de l'aire de jeu :

- Le champ de jeu est la zone située entre les lignes de touche et les lignes de but.
- L'aire de jeu comprend le champ de jeu et les en-but (2 mètres).
- Longueur : 40 mètres Largeur : 35 mètres

RÈGLE 2 : LE BALLON

Ballon taille 4.

RÈGLE 3 : NOMBRE DE JOUEURS

Nombre maximum de joueurs : une équipe ne peut avoir plus de 5 joueurs présents sur l'aire de jeu.
Remplacements :

- Les remplacements s'effectuent lorsque l'équipe concernée est en possession du ballon et se font par l'arrière du terrain.
- Les remplacements sont illimités dans le temps règlementaire.
- Les remplacements ne doivent pas gêner le jeu.

RÈGLE 4 : EQUIPEMENT DES JOUEURS

- Un joueur doit porter un **short** et le maillot **officiel du tournoi**.
- Tout autre port d'équipement (casque, rembourrage, etc....) est interdit.

RÈGLE 5 : DURÉE DE LA PARTIE

- Une partie dure au maximum 14 minutes. Elle peut être divisée en deux mi-temps, avec 2 minutes de pause entre les deux.
- Le temps perdu et les arrêts de jeu sont compris à ces durées.
- La durée d'un match peut être modifiée en fonction du nombre de rencontres prévues sur l'ensemble du tournoi.

RÈGLE 6 : OFFICIELS DE MATCH

Des arbitres officient sur la rencontre, dont le rôle est conforme aux dispositions fixées par le règlement sportif du tournoi. A la fin de la rencontre, l'arbitre fera valider le résultat par les 2 capitaines.

RÈGLE 7 : MANIÈRE DE JOUER

- Un match commence par le coup d'envoi.
- Le jeu au pied est autorisé, à condition qu'il soit récéptionné de volé par un membre de l'équipe.
- Le plaquage est interdit. Seul, le « toucher », FRANC à deux mains simultanément, par le même joueur et sur la partie habillée (short, tee-shirt), est valable. Sont exclus, la tête, les bras et les jambes. Le plongeon au-dessus d'un défenseur est interdit (essai non valable).
- Chaque « toucher » tel que décrit précédemment, donne lieu à un arrêt de jeu, l'équipe qui avait la possession du ballon la conserve.
- Après chaque « toucher », l'équipe qui défend devra se situer à 1 mètre derrière le toucheur.
- Au 6ème « toucher » consécutif, la possession du ballon change d'équipe.
- À la suite d'un « toucher », la remise en jeu doit se faire à la marque précise du toucher. Le joueur effectuant la remise en jeu doit être soit un relayeur, soit un joueur adverse en cas de changement de possession. La remise en jeu se fera toujours à au moins 5 m de la ligne d'en-but ou à au moins 2 m de la ligne de touche.
- Après un "toucher", le ballon doit être mis au sol entre les jambes du touché, un relayeur vient s'en saisir pour le remettre en jeu. Le toucheur est considéré comme hors jeu tant que le relayeur ne l'a pas franchi ou est réalisé une passe.
- Après un changement de possession, le ballon doit être mis en contact avec le sol et remis en jeu selon les modalités de pénalité.

- Lorsqu'il y a simultanéité entre la passe et le « toucher », l'arbitre laissera le jeu se dérouler.
- Après une interception, le jeu doit continuer.
- Lorsque le ballon touche le sol, il est rendu à l'adversaire.

RÈGLE 8 : JEU DÉLOYAL

Un joueur peut être averti par l'arbitre :

- Dans un même match, deux avertissements donnés à un joueur entraînent une exclusion temporaire de 2 min ;
- Les avertissements ne se cumulent pas d'un match à l'autre ;

Jeux dangereux. Sont considérés comme actes de jeu dangereux :

- Tout plaquage, de quelque manière que ce soit.
- Le toucher « appuyé »
- Le fait de tenir, d'agripper ou de tirer son adversaire par le maillot.
- Commettre une quelconque action d'anti jeu.

Sanction : Pénalité (ou essai de pénalité) pour l'équipe adverse et avertissement au joueur fautif.

À la suite d'exclusions définitives ou match arrêté, la direction du tournoi décide de la poursuite du tournoi pour le joueur ou l'équipe en cause.

RÈGLE 9 : ENJEU

Sur toutes les remises en jeu, l'équipe qui n'est pas en possession du ballon doit se reculer et se tenir en arrière d'une ligne parallèle aux lignes de but et située à 5 mètres du point de remise en jeu. Si le défenseur n'est pas à 5 mètres, il ne peut toucher l'adversaire. S'il le touche en situation de hors-jeu, ce touché ne compte pas et le jeu se poursuit (avantage).

Sanction : Pénalité (ou essai de pénalité) pour l'équipe adverse.

RÈGLE 10 : EN-AVANT ET PASSE EN AVANT

À la suite d'un en-avant ou à une passe en avant, la remise en jeu se fera à l'endroit de la faute, par l'équipe non fautive et selon les modalités de remise en jeu sur pénalité.

RÈGLE 11 : COUP D'ENVOI ET COUP DE RENVOI

Coup d'envoi au début du match et à la reprise de la mi-temps

Il est donné au centre de la ligne médiane par un coup de pied direct faisant office de passe à l'équipe adverse. Le ballon doit parcourir au moins 5 mètres en profondeur et rester dans le champ de jeu (délimité par lignes de touche et les lignes de but). S'il n'en est pas ainsi, le jeu reprendra par une pénalité pour l'équipe non fautive au centre du terrain.

Coup de pied de reprise de jeu après l'obtention de points

La remise en jeu est réalisée par l'équipe qui a marqué les points, selon les modalités du coup d'envoi.

L'équipe qui tape l'engagement doit attendre que l'équipe qui réceptionne se soit saisie ou ait touché le ballon avant d'avancer et franchir le milieu de terrain.

RÈGLE 12 : TOUCHE

Les dispositions de sortie de touche sont celles fixées par le règlement sportif du tournoi :

• Lorsque le ballon ou le joueur qui le porte va en touche, la remise en jeu sera effectuée par l'équipe adverse, selon les modalités de remise en jeu sur pénalité.

• Le point de marque est fixé face au point où a eu lieu la sortie de touche, à 2 mètres de la ligne de touche.

RÈGLE 13 : PENALITES

Toute pénalité doit être jouée à l'endroit de la faute, ballon à terre, touché avec le pied, puis saisie en main pour être jouée.

Cependant, la pénalité remet à zéro le compteur des « touchers ».

RÈGLE 14 : EN-BUT

Touché en but par l'équipe défendante

Lorsque l'équipe défendante fait un « toucher » en-but, ou envoie le ballon en touche de but ou en ballon mort, la remise en jeu sera effectuée par l'équipe adverse, à 2 mètres de la ligne de but, face à l'endroit où le ballon est devenu mort, et selon les modalités de la remise en jeu après pénalité.

Ballon rendu mort par l'équipe attaquante

Lorsque l'équipe attaquante met le ballon en touche de but ou en ballon mort, la remise en jeu sera effectuée par l'équipe défendante à 2 mètres de la ligne de but, face à l'endroit où le ballon est devenu mort, et selon les modalités de la remise en jeu après pénalité.

Essai

Lorsque l'équipe attaquante fait un « toucher en but » dans l'en-but adverse, un essai sera accordé.

L'arbitre accordera l'essai, même si le joueur marqueur subit un « toucher en l'air » de la part d'un défenseur (essai sur plongeon).

FIN DU TEMPS RÉGLEMENTAIRES

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire d'un match de phases finales, le vainqueur est déterminé à l'issue de la procédure suivante (lors de cette procédure, il ne pourra être procédé à aucun changement) :

- On enlève 1 joueur dès la reprise puis un autre après 1min 30s.
- Le nombre de joueurs minimum sur le terrain ne pourra être inférieur à 3.
- Victoire à l'essai en or

En cas de bagarre ou tout acte de violence physique ou verbale, les arbitres en concertation avec l'organisation, pourront exclure le ou les joueurs concernés ainsi que son équipe, pour le match ou la durée du tournoi.

Date : Signature du capitaine (*précédée de la mention "Lu et approuvé"*) :

Autorisation parentale

Pour les mineurs

Je soussigné(e) monsieur / madame ……. Né(e) le ……. à …… et domicilié(e) à ……, (qualité)....., de l'enfant (Nom, prénom) ……....., né(e) le …… à …….. déclare expressément autoriser le ou la mineur(e) ci-dessus à participer au tournoi de touch de la Nuit du rugby le samedi 10 juin 2023 au stade du Rugby Club Faucigny Mont-Blanc, 530 avenue Albert Gruffat à Sallanches (74700). Je certifie que le ou la mineur(e) est apte à la pratique du touch rugby.

Assurances

Notre tournoi assure le joueur en responsabilité civile, et à la pratique sportive sur ce type de manifestation, au minimum requis par la Loi.

Fait pour valoir ce que le droit.

A……., le……/……/…….

Signature du responsable légal :

(*précédée de la mention "'Lu et approuvé, bon pour autorisation et décharge de responsabilité"*)

Droit à l'image

Je soussigné(e) monsieur / madame …….. Né(e) le …….. à …… et domicilié(e) à ……aut orise le Rugby Club Faucigny Mont-Blanc, dont le siège est situé 530 avenue Albert Gruffat à Sallanches (74700) et ses prestataires techniques à me filmer le samedi 10 juin 2023 dans le cadre de la Nuit du rugby.

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'accepte que les captations où j'apparais soient utilisées, exploitées et diffusées dans le cadre de ses activités auprès des différents publics sous toutes formes et sur tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, intégralement ou par extraits.

Le Rugby Club Faucigny Mont-Blanc s'interdit expréssement de procéder à une exploitation des enregistrements susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, à la dignité ou à l'intégrité de ma personne. Je garantis n'être lié(e) par aucun accord avec un tiers, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet ou pour effet de limiter ou empêcher la mise en œuvre de la présente autorisation.

La présente autorisation d'exploitation de mon droit à l'image est consentie à titre gratuit.

A……., le ……./……/…….

Signature* (*précédée de la mention "Lu et approuvé"*) :

*signature parentale pour les mineurs

Décharge de responsabilité

Je soussigné(e) monsieur / madame …….. Né(e) le ……. à …… et domicilié(e) à ……cer tifie participer au tournoi de touch de la nuit du rugby organisé le samedi 10 juin 2023.

Je déclare dégager de toutes responsabilités les organisateurs ainsi que toutes les personnes bénévoles contribuant à cet événement concernant les blessures, dommages matériels et/ou corporels occasionnés ou subis, en cas de vol ou de perte de bien ainsi que de toute autre dégradation lors de cet événement.

Je m'engage à respecter les règles de sécurité et toutes les règles s'appliquant à la Nuit du rugby ainsi qu'à respecter les consignes des organisateurs.

Je certifie que je suis assuré(e) au titre de ma responsabilité civile vis-à-vis des tiers et des dommages corporels et incorporels que je pourrais leur causer au cours de cet événement.

Je certifie ne faire l'objet d'aucune contre-indication de nature à m'empêcher de pratiquer le touch rugby.

Il est de ma seule responsabilité de veiller à mes biens et aux biens d'autrui pendant la Nuit du rugby. Je ne pourrai en aucun cas tenir les organisateurs responsables en cas de perte, vol ou bris de mes biens.

Le refus de signer cette décharge de responsabilité ou la non-présentation de celle-ci donne le droit à l'organisation de ne pas valider ma participation à l'événement.

A……., le……./……/…….

Signature* (*précédée de la mention "Lu et approuvé"*) :

*signature parentale pour les mineurs

RIB du Rugby Club Faucigny Mont-Blanc

Veuillez indiquer le nom de l'équipe ou du capitaine dans les libellés du virement.

BANQUE POPULAIRE
AUVERGNE RHÔNE ALPES

Titulaire du compte/Account holder

ASS RCFMB

CHEZ M JACQUES GAYOT
80 CLOS GERFAUT
74700 SALLANCHES

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs
appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de
quittances, etc.).
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous
évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

This statement is intended for your payees and/or payors when setting up Direct debit,
Standing orders, Transfers and Payment. Please use this Bank account statement when
booking transactions. It will help avoiding execution errors which might result in
unnecessary delays.

Relevé d'identité bancaire / Bank details statement

IBAN (International Bank Account Number)	BIC (Bank Identification Code)
FR76 1680 7000 7231 5578 5221 221	**CCBPFRPPGRE**

Code Banque	Code Guichet	N° du compte	Clé RIB	Domiciliation/Paying Bank
16807	**00072**	**31557852212**	**21**	**BPAURA CLUSES**